



Great White North Franchisee Association
2133 Royal Windsor Drive, Unit #23
Mississauga, Ontario L5J 1K5
1-877-855-7788
www.gwnfa.ca

LA COUR APPROUVE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF
29 Avril, 2019

Nous sommes heureux de confirmer que la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé l'attente du recours collectif aujourd'hui. L'attente est évaluée à 37,4 millions de dollars aux franchisés.

L'attente a été réalisée après que TDL eut publié de l'information substantielle sur les dépenses du fonds de publicité. Dans le cadre de l'attente TDL a également accepté de ne pas interférer à l'adhésion à la GWNFA. Les deux parties estiment que l'attente est favorable et le conseil d'administration de la GWNFA a voté à l'unanimité en faveur. Il n'y avait pas de dérogations. La seule objection visait à améliorer l'attente.

Mark Walker a déclaré: «Je suis convaincu que toute ce processus et l'attente ont créé une base de confiance. Nous, la Great White North Franchisee Association, espérons que nous pourrons consolider cette nouvelle opportunité avec TDL et le comité consultatif afin de faire progresser les intérêts des franchisés et du système Tim Hortons. Le financement fourni par cette attente est essentiel pour nos efforts et notre avenir. Un merci spécial aux membres du conseil d'administration et aux partisans de GWNFA, passés et présents, nous n'aurions pas obtenu ce résultat positif sans vous! »

Terry Connoy (consultant de la GWNFA) a déclaré: «C'est une approbation éclatante des conditions sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord.»

Les termes clés de la Convention de règlement incluent:

- (a) TDL injectera 10 millions de dollars au cours des deux prochaines années à l'amélioration des initiatives de marketing local (le «supplément publicitaire»). Les dépenses exactes pour la création de marques régionales et communautaires seront déterminées par le processus actuel de marketing régional;
- (b) TDL remettra 2 millions de dollars à la groupe d'avocat de la GWNFA, afin de payer des frais légaux et raisonnables de frais juridiques, administratifs, opérationnels, d'organisation, de logistique, d'expert, de consultant, de déplacement et autres (les «frais de base»);

- (c) TDL a déclaré qu'elle ne découragerait pas les franchisés d'adhérer à une association ou de participer à une association, que leur province ou leur territoire ait ou non de tels droits et obligations prévus par la loi (le «droit à un avantage associé»);
- (d) TDL et le comité consultatif des franchisés Tim Hortons ont modifié le manuel de gouvernance du comité consultatif des franchisés afin d'accroître la visibilité des dépenses du fonds publicitaire pour les franchisés, notamment en ce qui concerne les droits en matière de vérification et la responsabilité de rendre compte des demandes des franchisés;
- (e) TDL a révoquer les clauses dans les contrats de franchise interdisant aux franchisés de négocier leurs propres contrats d'assurance (la «prestation d'assurance») et leurs contrats de fourniture de produits laitiers (la «prestation laitière»);
- (f) Les montants payables en vertu de l'Attente relatif au financement d'un litige sont prélevés sur le supplément de publicité;
- (g) TDL accordera des droits de renouvellement de 10 ans aux membres actuels du conseil d'administration de GWNFA; et,
- (h) TDL retirera et annulera les avis de protection de la marque signifiés du 4 septembre 2018 et le non-respect des avis de politique de la presse du 25 octobre 2018 par les membres actuels du conseil d'administration de GWNFA.

En plus des paiements en espèces de 12 millions de dollars, un expert en évaluations d'entreprises a déterminé que les droits à l'assurance, aux produits laitiers et aux droits de renouvellement d'une durée de 10 ans (les éléments de valeur en nature) valaient 25,4 millions de dollars pour une valeur totale de règlement de 37,4 millions de dollars. Une copie de la décision du tribunal approuvant l'attente est disponible aux adresses suivantes: www.gwnfa.ca et www.himprolaw.com.

Le tribunal a également approuvé les montants payables à Galactic TH Litigation Funders LLC et à Himelfarb Proszanski en vertu de l'attente de financement du litige. Galactic et Himelfarb Proszanski restent disponibles pour aider les membres de GWNFA à aller de l'avant.

Autres développements de l'attente suivra sous peu. Nous vous tiendrons au courant.